

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal du Mardi 10 février 2026 à 20H

Date de convocation : 03 février 2026

Présents : BERNARD Daniel, CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, GENTHON Agnès, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan, ROSTAING Marc, THOMAS Monique, et VALLERANT Jacques

Absents excusés : AGERON Jérémy, BORRAS Isabelle et VALENÇON Jérémy

Pouvoirs : BORRAS Isabelle à VALLERANT Jacques, VALENÇON Jérémy à BERNARD Daniel

Secrétaire de séance : ORLOWSKI François

Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour :

2026-04 Adressage postal – création d'un nom de voie

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'obtention d'une autorisation d'urbanisme sur une parcelle limitrophe au CR 21, il est nécessaire de procéder à la nomination de ce CR pour créer une adresse.

Madame le Maire propose de donner comme nom de voie au CR 21 : « Chemin Vieux ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- valide le nom de Chemin Vieux au CR 21,
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

2026-05 Bon cadeau départ à la retraite d'un agent

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer un cadeau pour le départ à la retraite d'un agent communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- d'offrir un bon cadeau d'un montant de 150 € pour le départ à la retraite de l'agent communal.

2026-06 Indemnité du Maire

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, publiée au Journal officiel du 23 décembre 2025 qui augmente les indemnités de fonction des élus des communes de moins de 20.000 habitants et modifie le calcul de l'enveloppe maximale des adjoints.

Madame le Maire explique que cette revalorisation des indemnités est applicable depuis le 24 décembre 2025 mais qu'elle ne souhaite pas modifier son indemnité de Maire.

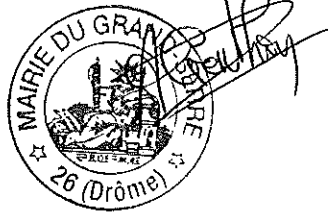
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- de maintenir l'indemnité du maire à l'identique.

Fin de séance à 20h30

Le 5 mars 2026

Le Maire,
Agnès GENTHON



Le secrétaire,
ORLOWSKI François

